

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(article 28 du Code des Marchés Publics)

VOYAGE SCOLAIRE

A BRUGES

Du 03 au 05 avril 2019

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Collège  
Maurice Genevoix

L'Adjoint Gestionnaire  
Pôle Administratif, Matériel,  
Financier et Restauration

### **ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR**

Dossier suivi par  
Yannick Cordonnier  
T 02 54 76 29 05  
F 02 54 76 31 47  
ce.0410019y  
@ac-orleans-tours.fr

*Collège Maurice Genevoix  
41 bis Faubourg d'Orléans  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY*

*Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Thibaud PONTILLON  
Principal Contact : Monsieur Yannick CORDONNIER, Adjoint  
gestionnaire [yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr](mailto:yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr).*

41 bis faubourg d'Orléans  
41200 Romorantin-Lanthenay

### **ARTICLE 2 — OBJET DU MARCHE**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire culturel et linguistique à **BRUGES** pour un groupe entre 48 et 52 élèves et 4 accompagnateurs

### **ARTICLE 3— DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

Programme souhaité :

Mercredi 03 Avril 2019 : Jour 1: **BRUGES**

6H00 : départ en autocar pour Bruges

Déjeuner libre

Arrivée vers 14h30

Visite libre de Bruges dont la montée au Beffroi

Dîner et logement en auberge de jeunesse

**Jeudi 04 Avril 2019 : Jour 2: BRUGES**

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.

Visite libre de l'hôpital Saint-Jean.

Déjeuner fourni sous forme de panier repas.

Promenade en bateau sur les canaux, découverte des sites principaux, le béguinage, l'Hôpital Saint-Jean, le Beffroi, les vieux ponts....

Durée approximative de la balade : 30 min.

Visite libre du Musée du Diamant

Dîner et logement en auberge de jeunesse.

**Vendredi 05 Avril 2019 Jour 3 :BRUGES**

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.

Visite du Bateau-Amandine. Durée approximative de la visite: 1h

Déjeuner fourni sous forme de panier-repas

Départ pour la France à 13h00

Dîner réservé au restaurant sur autoroute : menu 2 plats — boisson non incluse.

Retour à l'établissement vers 22h00

**Précisions:**

Possibilité d'inverser les jours de visite

Le prestataire de service s'occupe de toutes les prestations demandées:

a) Le transport

Sont compris dans les prestations :

- le transport en autocar « grand tourisme » (équipé de ceintures de sécurité et de toilettes, de sièges inclinables, d'une climatisation fonctionnelle, prises usb souhaitées) au départ de l'établissement.
- de parking et de péage
- au choix deux chauffeurs ou chauffeur relais

Le collègue devra être informé de la compagnie d'autocars pressentie pour la prestation.

Le chauffeur qui accompagne le groupe sur place devra impérativement maîtriser son parcours, son temps de trajet vers les sites à visiter, la localisation des parkings...

b) Hébergement et restauration

Sont compris dans les prestations :

- hébergement des élèves et accompagnateurs en auberge de jeunesse
- repas en pension complète du dîner du 1er jour au déjeuner du 3ème soit 2 petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners
- repas au restaurant sur autoroute au 3ème jour menu 2 plats — boisson non incluse
- hébergement et repas du chauffeur

c) Visites

Sont compris dans les prestations :

- les frais d'entrée pour la montée au beffroi de Bruges - la promenade sur les canaux à Bruges
- les frais d'entrée au musée du diamant
- les frais d'entrée au Bateau-Amandine
- la réservation de la visite de l'hôpital Saint Jean

**ARTICLE 4— DETERMINATION DES PRIX**

L'unité monétaire est l'euro. Le prix du marché est toutes taxes comprises.

Le nombre de participants mentionné est prévisionnel (susceptible d'évoluer en fonction du montant définitif du projet).

Le prix est établi pour un effectif prévisionnel variant de 52 à 56 participants. Un réajustement de l'offre pourra donc être demandé en fonction des engagements des familles.

Indiquer dans l'offre initiale les variations de prix en fonction de la taille du groupe.

Le voyageur accepte les changements nominatifs (et non d'effectifs) de participants jusqu'à la veille du départ.

***Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations. Les prix sont fermes.***

Le devis devra mentionner :

- le prix par participant
- le prix de chacune des visites devra être indiqué de manière à pouvoir, si nécessaire, affiner le projet avec le professeur
- en option, le tarif de la garantie annulation pour le groupe
- en option, le tarif de l'assurance annulation individuelle

### ***ARTICLE 5— PAIEMENT***

Le titulaire pourra recevoir, en deux versements, une avance maximum de 70% du montant des prestations sur présentation d'une facture. Le solde interviendra après service fait sur présentation de factures sous réserve que le service fait peut être constaté.

Les règlements se font par mandat administratif (un relevé d'identité bancaire sera à fournir).

### ***ARTICLE 6 – ENVOI DES OFFRES***

Les candidatures pourront être envoyées par courriel [yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr](mailto:yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr) ou sur le site AJI <http://site.aji-france.com/>

Date et heure limite de dépôt des offres : **le vendredi 24 août 2018 à 18h00.**

### ***ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES***

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Les pièces suivantes devront être fournies :

- une assurance de responsabilité civile,
- une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat :
  - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).
  - qu' 'il n'a pas fait, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans son établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, et L125-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).
  - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

**La qualité de la prestation sera appréciée en comparant l'offre correspondant au plus près des besoins exprimés (même si des variantes sont admises).**

**Ainsi les offres seront comparées sur les critères suivants :**

- **Comparaison de l'offre avec le programme figurant à l'article 3**
- **Prix**
- **Qualité des services associés : service téléphonique, documents**

**pédagogiques ou d'information pour les lieux visités, service de guide (s),  
équipement du transporteur...**

**Les offres seront jugées selon les critères suivants:**

**Conformité du programme : 50%**

**Prix : 40%**

**Qualité des services associés : 10%**

***Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché  
en cas d'insuffisance de concurrence, ou d'offres anormalement élevées  
par rapport aux prix pratiqués habituellement sur ce segment économique.***

*Tout renseignement concernant la consultation pourra être demandé à M. Yannick  
Cordonnier, adjoint gestionnaire, par courriel à [yannick.cordonnier@ac-  
orleans-tours.fr](mailto:yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr).*

